

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	25	30
Date de la convocation		
09/11/2023		
Date d'affichage		
02/11/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 09 novembre 2023 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
et le neuf novembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régnv), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Regny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), COQUARD Romain (St Just la Pendue) a donné pouvoir à PRAST Lionel (St Just la Pendue), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération 2023-091-CC

Objet : Avis favorable à la demande de modification d'agrément de l'Association de l'EAJE de Neulise

Communauté de Communes du Pays entre Loire et



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-091-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet - 21/11/2023

Affichage - 21/11/2023

Préfecture de la Loire - Autorité compétente par délégation

Délibération 2023-091-CC

Objet : Avis favorable à la demande de modification d'agrément de l'Association de l'EAJE de Neulise

VU l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales qui confère aux communautés de communes la compétence en matière de création, aménagement et gestion de services d'accueil de la petite enfance,

VU l'article L. 2324-1 du Code de la santé publique relatif à la délivrance et à la modification des agréments des établissements d'accueil du jeune enfant,

Considérant que l'Association gestionnaire de l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Neulise a sollicité une modification de son agrément délivré par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Loire,

Considérant que cette modification vise à augmenter la capacité d'accueil de la structure de 3 places, passant de 15 à 18 places,

Considérant la nécessité de répondre aux besoins croissants en matière d'accueil de la petite enfance sur le territoire,

Il est demandé au Conseil Communautaire d'émettre un avis favorable à la demande de modification d'agrément de l'Association de l'EAJE de Neulise.

Le Président entendu, après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

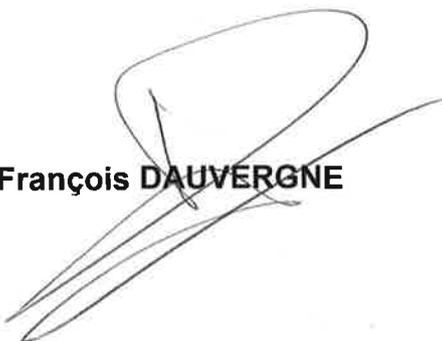
- **SE DECLARE** favorable à la demande de modification d'agrément de l'Association de l'EAJE de Neulise
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces en lien avec cette opération.

Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 09/11/2023

Le secrétaire de séance,

Jean-François DAUVERGNE



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-091-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/11/2023

Affichage 21/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation